



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-17

L'an deux mille dix-sept, à 10h

Le 1^{er} juillet, à Boulzicourt (08)

Date de convocation	6 juin 2017
Nombre de délégués :	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	20 Présents
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Jack COLLINET

Mme. Danielle COMBE

M. Daniel COURTAUX

Mme Maryse DESPAS

M. Patrick FOSTIER

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)

Mme Pascale GAILLOT

Mme Dominique HUMBERT (Pv de M Raoul)

M. Robert PASCOLO

M. Bernard PIERQUIN

M. Jean-Pierre RENVOY

Mme Noëlle DEVIE

M. Eric GILLARDIN

M. Guy JOSEPH

M. Pascal MAUROY

Mme Christine NOIRET-RICHET

M. Michel NORMAND

M. Edouard JACQUE

Objet de la délibération :

Zones humides : achat de parcelle à Sedan et Glaire

Résultat du vote
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-17

Objet de la délibération :

Zones humides : achat de parcelle à Sedan et Glaire et plan de financement

Dans le cadre de sa politique de préservation des zones humides, des acquisitions sont prévues au budget de l'EPAMA. Une opportunité dans ce domaine s'est présentée et il est proposé de la saisir. Ces acquisitions sont subventionnées à 80% par l'agence de l'eau.

Vu le projet « Zones humides » porté par l'EPAMA,

Vu la nécessité, dans le cadre de ce projet, d'acquérir des terrains en vue de préserver leur caractère environnemental,

Considérant le terrain cadastré ZA 3, ZA 69 et ZA 111 sur la commune de SEDAN et AE 252 et AE 254 sur la commune de GLAIRE, et d'une superficie de 6,5 ha,

Vu l'accord délivré le 13/03/2017 par la SAFER,

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve, sous réserve de l'obtention des financements, l'acquisition de la parcelle susmentionnée, au prix de 31 000 €, net vendeur.
- Précise que tous les frais supplémentaires et afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, ...) seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise la présidente à solliciter les 80% de financement à l'Agence de l'Eau et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 24/07/2017 à 12:14:41
Référence : 27f8d7f4622197db934e948b10300895a5eee451